



ASSOCIATION HISTORIC

LE CONVOI DE LA LIBÉRATION DE LA SAÔNE ET LOIRE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1

Le présent règlement s'adresse à tous les participants inscrits au convoi de la Libération qui se déroulera du 04 au 08 septembre 2024, soit 5 jours.

Les participants s'engagent pour une durée définie du Convoi. Ils devront être présents le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE** à partir de 7h à MÂCON pour la mise en place, le contrôle, le briefing ...(lieu à définir par la suite) et jusqu'au **DIMANCHE 8 SEPTEMBRE** (15h) à AUTUN.

Chaque participant inscrit s'engage à respecter les articles du présent Règlement Intérieur.

ARTICLE 2 – les véhicules

Les véhicules (civils ou militaires) doivent correspondre à l'époque représentée de 1935 à 1945. Les véhicules militaires devront représenter l'Armée de Libération (jeep, dodge, GMC...). Chaque véhicule devra être en concordance avec les règles de la circulation, la responsabilité en incombe à son propriétaire. Chaque propriétaire ou conducteur du véhicule est responsable de son véhicule et de son comportement routier.

Un bon état du véhicule est exigé, étant donné la longueur du parcours.

En cas d'accident ou de panne, l'Association Historique décline toute responsabilité.



ASSOCIATION HISTORIC

Un service dépannage sera à la disposition des participants (uniquement pour la prise en charge et la mise en sécurité du véhicule).

Dans chaque véhicule, il devra y avoir 1 extincteur et 1 gilet jaune (minimum). Les véhicules ne devront pas être surchargés d'accessoires anachroniques ou prises de guerre (casques allemands...).

ARTICLE 3 – Carburant

Pour les véhicules inscrits, Il est prévu une prise en charge du carburant adapté en fonction du type de véhicule, effective pendant la durée de l'évènement.

Tout complément en carburant réalisé hors de ce contexte, ne sera pas pris en compte par l'association.

Cette participation sera prise en compte à compter du début de sa présence et jusqu'à son terme.

Les frais de carburants pour se rendre sur le lieu de l'évènement, ainsi que ceux de retour aux domiciles des participants ne seront pas pris en compte dans la participation carburant.

Les véhicules devront se présenter au départ **réservoirs pleins**. Les ravitaillements ne se feront pas lors des déplacements en convoi mais lors des étapes (matin ou soir). Attention : PAS DE PANNES DE CARBURANT !

Pour les véhicules inscrits et ayant réalisé l'intégralité du convoi, soit du Mercredi 4, 7h au Dimanche 8, 15h, la participation minimale au carburant sera la suivante (sur une base de 450 km) :



ASSOCIATION HISTORIC

- véhicules légers civils = 170,00 €
- motos = 100,00 €
- Dodges = 300,00 €
- Jeeps = 200,00 €
- GMC / Scoutcar = 350,00 €
- U23, ... = 200,00 €
- véhicules avec remorques = + 50,00 €

Si la durée est inférieure, elle sera calculée au prorata.

ARTICLE 4 – les tenues

Un dress-code (guide vestimentaire) est établi pour l'évènement. Il est obligatoire pour toute la durée de l'évènement. Sur le site internet de l'Association, vous trouverez le Dress-code à partir de mi-février.

Chaque participant peut présenter différentes tenues, en cours d'évènement et en rapport avec la journée.



ASSOCIATION HISTORIC

ARTICLE 5 – Identification

L'organisation fournira pour l'évènement une plaque d'identification numérotée par véhicule. Cette plaque indiquera la place du véhicule dans le convoi et devra être respectée.

Chaque participant conducteur ou passager, sera identifié par un badge numéroté lui donnant accès aux repas et couchages.

ARTICLE 6 – Repas

Les repas pour les conducteurs et passagers (soit 2 repas par véhicule) seront pris en charge, matin, midi et soir, par les communes participantes sous forme de plateaux repas ou buffets.

Les personnes ne souhaitant pas bénéficier de ces repas seront priées de prévenir l'association afin de pouvoir inclure d'autres participants.

ARTICLE 7 – Couchage

Les couchages collectifs seront possibles sous forme de salles des fêtes prêtées par les communes visitées. Des douches et sanitaires seront disponibles.

Les participants devront se munir de leurs matériels de couchage (lits pliants, duvets...).

Les couchages individuels tels que hôtels, Bed and Breakfast ou autres seront à la charge exclusive des personnes désirant ce mode d'hébergement.



ASSOCIATION HISTORIC

ARTICLE 8 - Armement

Suivant les autorisations préfectorales que nous aurons par la suite, nous vous tiendrons informés, sur la présentation de l'armement.

Les participants sont responsables du respect de la législation.

ARTICLE 9 – Divers

Une caution d'engagement de 100 € par chèque sera demandée à chaque personne souhaitant s'inscrire, avec le bulletin d'inscription. Cette caution sera restituée au terme de l'évènement. La non-participation, tel que signée au départ, entraînera l'encaissement du chèque.

Pour toute inscription, il sera nécessaire de joindre :

- fiche inscription conducteur-passager
- photocopie d'une pièce d'identité (permis de conduire pour les conducteurs)
- chèque de caution
- photocopie de la carte grise du véhicule
- photocopie de l'attestation d'assurance
- copie du règlement intérieur, signé
- photo du véhicule participant.

En cas de non-respect d'un ou plusieurs articles du présent Règlement, l'Association Historic se réserve le droit d'exclure à tout moment un participant.

Nous rappelons que le port de médailles, ordres et décorations, est exclu.



ASSOCIATION HISTORIC

Le nombre de place étant strictement limité, seuls les 80 premiers véhicules inscrits pourront participer au convoi.

NOM

PRENOM

Date et Signature, « lu et approuvé »

